

# « LE JUSTE CHIFFRE »

## Règlement du jeu

### **Article 1 : Organisation**

La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé "Le Juste Chiffre", durant le Tour de Guyane 2024, qui se déroulera du 17 au 25 août 2024 sur les réseaux sociaux officiels de la CACL.

### **Article 2 : Participation**

Le jeu est ouvert à toute personne majeure résidant en Guyane Française, à l'exception du personnel de la CACL et de leurs familles. La participation est strictement personnelle et limitée à une participation par personne, durant toute la période du jeu mis en place par la CACL.

### **Article 3 : Principe du jeu**

Le jeu "Le Juste Chiffre" sera diffusé via les stories Instagram et Facebook de la CACL. Chaque jour, une question sera posée. Les participants devront deviner le chiffre exact en réponse à la question. Une tolérance de +/- 1000 sera appliquée ; +/- 1 dans le cas d'une réponse en dizaine.

### **Article 4 : Désignation des gagnants**

Les 20 premières personnes à donner la bonne réponse remporteront un pack de goodies exclusifs. Chaque participant ne peut gagner qu'un seul pack durant toute la durée du jeu. En cas de plusieurs participations du même joueur, seule la première réponse sera prise en compte.

### **Article 5 : Listing des lots**

Les packs de goodies exclusifs comprennent (non contractuel) :

- Un t-shirt à l'effigie d'une commune de la CACL
- Un bob aux couleurs de la CACL
- Un sac écologique réutilisable

- Une carafe en verre « Eau de l'agglo »

### **Article 6 : Remise des lots**

Les gagnants devront récupérer leur pack de goodies sur le stand de la CACL durant les étapes du Tour de Guyane sur le territoire de la CACL aux dates suivantes :

- Samedi 17 août 2024 à Rémire-Montjoly
- Dimanche 18 août 2024 à Matoury
- Samedi 24 août 2024 à Macouria
- Dimanche 25 août 2024 à Cayenne

Le retrait des lots se fera uniquement sur présentation d'une pièce d'identité valide correspondant au nom du gagnant. Aucun lot ne sera expédié ni remis à une autre personne que le gagnant. Aucun lot ne sera remis après le dimanche 25 août 2024.

### **Article 7 : Responsabilité**

La CACL ne saurait être tenue responsable en cas de dysfonctionnement des réseaux sociaux ou de toute autre situation qui empêcherait le bon déroulement du jeu. En cas de force majeure, la CACL se réserve le droit de modifier, reporter ou annuler le jeu.

### **Article 8 : Acceptation du règlement**

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout manquement à ce règlement entraînera l'annulation de la participation du joueur.

### **Article 9 : Données personnelles**

Les informations collectées lors de la participation au jeu sont destinées uniquement à la gestion du concours. Conformément à la loi "Informatique et Libertés", les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant à [dpo-cacl@guyane.fr](mailto:dpo-cacl@guyane.fr)

### **Article 10 : Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents.

Pour toute question relative à ce jeu, vous pouvez contacter la CACL via ses réseaux sociaux officiels : @caclguyane